Iulian Boldea, Cornel Sigmirean (Editors)
MULTICULTURAL REPRESENTATIONS. Literature and Discourse as Forms of Dialogue
Arhipelag XXI Press, Tîrgu Mureș, 2016
ISBN: 978-606-8624-16-7
Section: Language and Discourse

SPEECH ACTS USED IN A STUDY BOOK OF TEACHING AND LEARNING FRENCH AS A FOREIGN LANGUAGE[1]

Cristina Ana Măluțan

Assist., PhD, Technical University of Cluj-Napoca

Abstract: The current paper is dedicated to analysing and classifying speech acts while teaching French as a foreign language with the help of Reflets 2, (a study book targeted to adolescents and young adults) edited by Hachette. The classification of speech acts was done after the taxonomies of John Searle and John Langshaw Austin. We have chosen to use in our research the speech acts of these two pragmatists because their work offer exhaustive classifications that had a huge impact on the methodology of teaching foreign languages. The choice to engage taxonomy of speech acts in the methodology of teaching is very simple: the speech act is very commonly used in teaching French as a foreign language. Using the communicative approach in teaching languages enhances the introduction of speech acts in the course books as a methodology of teaching French as a foreign language. In 1976, due to the works of the European Council together with the emergence of Niveau Seuil, the pragmatic current greatly influenced the methodology of foreign language acquisition, which has ended in dedicating the third section of this work to speech acts. Therefore, what was once considered a small unit in the communication process, has transformed into a proper teaching unit which will always be present in the methodology of teaching French as a foreign language. The aim of introducing these speech acts in the French language teaching / learning is to train the learners to become authentic French speakers who are able to do real language interventions in French while speaking with other interlocutors.

Keywords: speech acts, teaching French as a foreign language study book, Austin, Searle, didactics of French as a foreign language

Le courant pragmatique a connu un grand succès dans l'enseignement des langues. Fréquemment employée dans la didactique des langues étrangères, la notion d'acte de parole fait sentie sa présence dans les méthodes d'enseignement/apprentissage du FLE. C'est dans l'enseignement des langues étrangères que les travaux du *Conseil de l'Europe* ont contribué à les diffuser, avec les niveaux-seuils et les conceptions pragmatiques de la communication. Plus tard, l'approche communicative est considérée comme obligatoire dans l'enseignement/l'apprentissage d'une langue.

L'influence du courant pragmatique dans la didactique du français langue étrangère donne naissance à plusieurs remarques. La première remarque fait référence à l'enseignement de la l'oral, de la communication à des débutants : « Quand la notion d'acte de parole s'est – très rapidement – répandue dans les milieux intéressés par l'enseignement des langues, elle a surtout été introduite à l'aide de cas (demander l'heure, demander son chemin), (s'identifier, se présenter) dont les réalisations étaient d'abord proposées et diversifiées à l'oral. […]

[1] Une partie de cet article a fait l'objet d'une autre publication « Actes de parole dans une méthode d'apprentissage du français langue étrangère » in *Studia UBB Philologia*, LVI, 2, 2011, p. 183-192.

BDD-V4368 © 2016 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.169 (2026-11-07 03:06:14 UTC)

L'échange face à face entre deux interlocuteurs y est largement privilégié. De plus, l'accent est généralement mis sur la production de l'acte (de l'intention de communication vers les formes linguistiques), dans une perspective onomasiologique. […] »[2]. La deuxième remarque qui concerne l'utilisation de la notion d'acte de langage renvoie au fait que celui-ci est une unité minimale de communication qui a une fonction essentiellement descriptive, mais la didactique le transforme en unité d'enseignement : « on dresse des inventaires de formulation dans lesquels un acte, souvent déterminé empiriquement, donne lieu à un éventail des réalisations potentielles. Mais on s'en sert aussi pour définir les contenus des leçons et écrire les dialogues des méthodes de langue »[3].

Le manuel scolaire qui a retenu notre attention dans la classification des actes de langage est une méthode française *Reflets 2* qui est utilisée dans les lycées bilingues roumains, en XIème. La méthode française ayant comme auteurs Capelle G. et Gidon N. est publiée aux Editions Hachette, en 2000. Le thème général du manuel expose l'adaptation d'une famille de Parisiens qui vient s'installer dans un petit village niçois. Deux retraités (Raymond et Joseph) vont jouer le rôle des observateurs critiques, omniprésents dans toutes les situations d'apprentissage.

Nous continuerons par la présentation du manuel, soulignant où se situent les actes de langage. Le manuel est composé de 12 dossiers (chapitres). Dans chaque dossier sont abordés des problèmes de six grands domaines d'apprentissage/enseignement d'une langue étrangère. Ce sont *les Situations de communication, les* ***Actes de parole*** (les actes de langage nous allons le nommer aussi des actes de parole), *la Grammaire, la Phonétique, l'Écrit et les Aspects socioculturels et civilisation.* En fonction de ces domaines, les dossiers se présentent de la structure suivante : 1. *La page d'ouverture ;* 2. La rubrique *Découvrez les situations ; 3.* La rubrique *Observez l'action et les comportements* permet de vérifier la compréhension des événements, de **repérer les actes de parole** (par l'intermédiaire des exercices) ; 4. Le texte complet de l'épisode illustré (par le document oral) ; 5. La rubrique *Découvrez la grammaire ;* 6. La rubrique *Sons et lettres* ; 7. La rubrique *Visionnez les variations* permet de travailler sur **les actes de parole** (paraphrases et équivalences de sens, oppositions de sens, etc.). Elle amène l'apprenant à utiliser en situations authentiques des **variantes d'actes de parole** rencontrés dans la méthode ; 8. La rubrique *Communiquer* ; 9. La rubrique *Écrit* ; 10. La rubrique *Civilisation* et la dernière rubrique 11. En alternance, un *texte littéraire,* un projet ou un *bilan* termine le dossier.

Dans les lignes qui suivent, nous ferons l'inventaire des actes de parole de ce manuel, pour pouvoir ensuite faire une classification des ceux-ci. Ainsi, les actes de langage rencontrés dans cette méthode de FLE sont classifiés par dossier. Nous identifions dans le contenu du manuel douze dossiers : Dossier 1 : *interrompre une conversation ; faire un reproche ; exprimer un souhait ; demander et exprimer des opinions et des appréciations ; justifier une opinion ; rassurer quelqu'un ;* Dossier 2 : *demander et proposer de l'aide/un service ; faire une invitation/accepter/refuser ; exprimer des opinions ; faire des reproches ; exprimer des doutes et des craintes ; exprimer des souhaits et des sentiments ;* Dossier 3 : *faire une suggestion ; se présenter dans un restaurant ; remercier en quittant un restaurant ; faire des hypothèses à partir d'une condition supposée ; faire des demandes polies ; donner des conseils aimables ;* Dossier 4 : *exprimer une certitude ; changer de sujet de conversation ; mettre fin d'une conversation et partir ; s'informer sur la vie des gens ; faire des critiques ;*

[2] Coste, D., 1980 : « Analyse de discours et pragmatique de la parole dans quelques usages d'une didactique des langues », *Applied Linguistics* 1-3, p. 245.
[3] Peytard, J., Moirand, S., 1992, *Discours et enseignement du français*, Hachette FLE, p. 48.

BDD-V4368 © 2016 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.169 (2026-11-07 03:06:14 UTC)

porter un toast ; Dossier 5 : *montrer son intérêt pour quelqu'un ou pour quelque chose ; encourager quelqu'un ; se féliciter de quelque chose ; dire qu'on ne s'intéresse pas aux affaires des autres ; demander à quelqu'un de faire quelque chose ; mettre en valeur l'auteur et l'objet d'une action ;* Dossier 6 : *exprimer des regrets ; faire des suppositions au passé ; exprimer des sentiments ; exprimer des opinions ; exprimer des faits antérieurs à d'autres faits passés ;* Dossier 7 : *s'indigner ; faire des suggestions ; faire des projets ; exprimer qu'un fait futur est antérieur à un autre fait futur ; demander et donner des informations ;*
Dossier 8 : *marquer son étonnement ; exprimer de l'inquiétude ; faire une faveur ; rassurer quelqu'un ; mettre en valeur un élément de la phrase ; exprimer la cause et la conséquence ;*
Dossier 9 : *s'inquiéter de l'opinion de quelqu'un ; reprendre un mot pour changer de sujet ; faire une hypothèse ; faire des hypothèses non réalisées dans le passé ; exprimer des regrets ; faire des reproches ;* Dossier 10 : *avoir une réaction indignée ; essayer de savoir ce que l'autre pense ; empêcher quelqu'un de parler ; exprimer l'opposition et la concession ; exprimer la possession ;* Dossier 11 : t*enir compte de l'avis de l'autre ; atténuer une affirmation ; approuver l'opinion de quelqu'un ; modaliser ; l'expression de ses opinions, intention, appréciations ;* Dossier 12 : *accueillir quelqu'un chaleureusement ; interroger quelqu'un sur sa santé ; faire des projets d'avenir.*

Classification des actes de parole de la méthode du FLE - J. L. Austin

Ayant comme point de départ les travaux entrepris par les chercheurs (Austin et Searle), nous entamerons une classification des actes de parole rencontrés dans le manuel *Reflets 2*.

John Langshaw Austin construit sa théorie des actes de parole après avoir remplacé la différenciation constatif/performatif par les thèmes : acte locutoire, acte illocutoire, acte perlocutoire. Ces notions seront reprises par Searle et analysées, mais la position de l'acte illocutoire changera. Pour cela, avant de montrer quels ont été les développements de la théorie des actes de langage et ses implications pédagogiques, il faut préciser leurs traits fondamentaux.

L'acte locutoire ou acte de *dire quelque chose* comporte trois coordonnées : *l'acte phonétique* (la production des sons), *l'acte phatique* (concerne la combinaison des mots en phrases), *l'acte rhétique* (consiste à employer les vocables dans un sens et avec une référence)[4]. Voici un exemple de notre méthode :

Qu'as-tu mangé aujourd'hui ? - en disant cette phrase on effectue un acte locutoire dans la mesure où on combine des sons et des mots auxquels vient s'associer un certain contenu sémantique.

Le résultat de l'acte locutoire est un produit linguistique, une phrase. Pour J. L. Austin l'objet à étudier n'est pas la phrase, mais la production d'une énonciation dans une situation de discours, pour cela il va s'occuper de la dimension illocutoire.

L'acte illocutoire ou acte effectué en *disant quelque chose* est le centre de notre analyse. Il est muni d'une force illocutoire d'une émission verbale grâce à laquelle cette émission verbale est perçue par le destinataire comme un acte de promesse, d'affirmation, de requête (selon le contexte de communication). Pour Austin la force illocutoire d'un énoncé est donnée par les systèmes de conventions qui gouvernent une société. L'acte illocutoire est conventionnel et réglé par des institutions. Si la convention n'est pas respectée, Austin parle dans ce cas de „l'infélicité" de l'acte.

[4] Austin, J. L., 2005, *Cum să faci lucruri cu vorbe*, Paralela 45, p. 96.

BDD-V4368 © 2016 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.169 (2026-11-07 03:06:14 UTC)

Le pragmaticien a essayé de trouver des modalités de classifier les actes illocutoires. L'étude des forces illocutoire a amené J. L. Austin à distinguer cinq classes d'actes illocutoires, classification selon laquelle nous allons ordonner les actes de parole du manuel de FLE cité.

1) Les actes *verdictifs* caractérisés par le fait qu'un verdict est livré par un jury, un arbitre ou un juge, peuvent être regroupés sous le nom général de „porter un jugement". Il n'est pas nécessaire que le verdict soit final, il peut être une appréciation, une estimation, une évaluation. Les actes cités par Austin sont : « acquitter, considérer, juger, noter, évaluer, caractériser, estimer »[5] etc. Les verdictifs rencontrés dans le manuel de FLE analysé peuvent être utilisés dans la situation où un collègue de travail a été convoqué pour un entretien d'embauche, mais il n'a pas obtenu le poste espéré et maintenant on doit faire des suppositions, des estimations sur les raisons de son échec : *Faire une supposition (estimer quelque chose)*, acte rendu dans le manuel par les phrases : 1. *Ils ont dû trouver que chez nous c'était plus sympa. 2. Ils ont dû préférer venir chez nous. 3. Ils ont probablement pensé qu'il valait mieux être chez nous. 4. Ils ont sûrement pensé qu'on était mieux chez nous.* [6]

2) Les actes *exercitifs* expriment une décision pour ou contre une action. C'est une décision qui dit que les choses doivent être d'une seule façon. Cette catégorie renvoie à l'exercice de pouvoir, d'influence et est assez nombreuse : « déclarer ouvert/fermé, avertir, prier, indiquer, choisir, ordonner, désigner, sommer »[7] etc. L'exemple pris du manuel peut être considéré une variante adoucie des exercitifs, car il s'agit de l'acte de parole de *mettre fin à une conversation et partir*, rendu par : *1. Je vais vous laisser travailler. 2. Je vous laisse. Vous avez du travail. 3. Il faut que j'y aille, le devoir m'appelle !*[8]

3) Les actes *promissifs* comme *promettre, proposer de…, avoir l'intention de…, faire des projets,* etc. engagent l'énonciateur à une action, mais ils comportent aussi des déclarations ou expressions d'intention (« se dire d'accord, soutenir une cause »[9] etc). Dans la méthode française *Reflets 2*, il y a plusieurs promissifs, parmi lesquels l'acte de parole : *faire des projets*. Le livre présente les phrases possibles à enseigner pour accomplir cet acte dans les contextes imposés par la leçon donnée : *1. Quand Laura aura terminé ses études, on pourra voyager pendant l'hiver, on fermera quelques jours. 2. Quand on aura moins de travail, on pourra prendre des vacances. 3. Dès qu'on pourra, on partira en voyage. 4. Quand les affaires marcheront bien, on fermera quelques jours.*[10]

4) Les actes *comportatifs* incluent l'idée de réagir au comportement de l'autre, l'idée d'attitude concernant le comportement immédiat de quelqu'un : « s'excuser, remercier, déplorer, compatir, complimenter, se plaindre de, bénir, (se) féliciter, maudire, braver »[11]. C'est une classe très disparate qui renvoie au comportement dans la société.

La situation proposée dans le manuel engage l'acte de *se féliciter* au moment où vous avez fait un voyage en voiture dans de bonnes conditions et à l'arrivée, vos ami(e)s vous demandent comment ça s'est passé. Vous vous félicitez que tout se soit si bien passé. Les énoncés employés dans ce cas peuvent être : *„1. Ça a bien marché, ce soir. 2. On n'a pas à se*

[5] *Idem*, 45, p. 141.
[6] Capelle, G., Gidon, N., 2000, *Reflets 2 – méthode de français*, Hachette FLE, Paris, p. 84.
[7] Austin, J. L., 2005, *Cum să faci lucruri cu vorbe*, Paralela 45, p. 143.
[8] Capelle, G., Gidon, N., 2000, *Reflets 2 – méthode de français*, Hachette FLE, Paris, p. 56.
[9] Austin, J. L., 2005, *Cum să faci lucruri cu vorbe*, Paralela 45, p. 144.
[10] Capelle, G., Gidon, N., 2000, *Reflets 2 – méthode de français*, Hachette FLE, Paris, p. 98.
[11] Austin, J. L., 2005, *Cum să faci lucruri cu vorbe*, Paralela 45, p. 146-147.

BDD-V4368 © 2016 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.169 (2026-11-07 03:06:14 UTC)

plaindre, ce soir. 3. On pouvait pas faire mieux, ce soir. 4. Si ça pouvait toujours marcher comme ça…"[12]

5) Les actes *expositifs* sont réalisés dans l'explication d'une façon de voir les choses, dans une conduite d'argumentation, dans une clarification de l'utilisation et de la référence des mots : « affirmer, nier, remarquer, informer, demander, accepter, illustrer, interpréter, approuver, accepter »[13] etc. Pour l'acte de parole *approuver (l'opinion de quelqu'un)*, la méthode *Reflets* 2 offre plusieurs énoncés *(1. C'est ça, c'est tout à fait ça. 2. Vous m'avez très bien compris. 3. C'est exactement ce que j'ai voulu dire. 4. On ne peut pas mieux exprimer ma pensée.*[14]) qui peuvent être employés dans la situation où un personnage commente le tableau d'un peintre et son interlocuteur approuve les opinions favorables.

L'acte perlocutoire ou acte effectué par le fait de dire quelque chose renvoie à la réaction provoquée par l'acte illocutoire sur son destinataire. Un énoncé peut, dans des certaines situations, effrayer, impressionner ou irriter tout comme une promesse peut encourager ou amuser son interlocuteur. Cet acte n'est pas gouverné par une institution et il n'est pas lié au contenu possédé par l'énoncé ou par sa forme linguistique, il relève du domaine de la psychologie. L'exemple pris du manuel est le même que celui donné pour l'acte locutoire, mais une remarque intervient : l'énoncé - *Qu'as-tu mangé aujourd'hui ?* est considéré un acte perlocutoire si cette énonciation sert à apprendre des choses cachées comme embarrasser l'interlocuteur ou manifester de l'intérêt et ne pas obtenir une certaine information de son destinataire.

L'acte perlocutoire garde son statut non-conventionnel dans la théorie des actes de langage élaborée par J. Searle et nous nous proposons de l'analyser dans les lignes qui suivent.

Classification des actes de parole de la méthode - J. Searle

La théorie des actes de langage élaborée par John Searle prend en compte les intentions du sujet énonçant : « Dire qu'un locuteur L a voulu signifier quelque chose par X, c'est dire que L a eu l'intention, en énonçant X, de produire un effet sur l'auditeur A, grâce à la reconnaissance par A de cette intention »[15].

Selon Searle, lorsqu'un locuteur énonce une phrase il accomplit trois catégories d'actes :

a) actes d'énonciation (énoncer des mots, phrases)
b) actes propositionnels (référer, prédiquer)
c) actes illocutoires (affirmer, interroger, ordonner, etc.)

Les actes d'énonciation pourraient être considérés des actes phonétiques, actes morphématiques, etc., mais, dans ce cas, considère Searle, le linguiste parle des phonèmes, morphèmes. Les actes propositionnels impliquent la réalisation d'un acte d'énonciation et n'apparaît jamais seul. On ne peut pas référer et prédiquer sans entreprendre un acte illocutoire. Donc, l'acte illocutoire aura la forme F(R/P) où R/P représente le contenu propositionnel (R=la référence, P= la prédication et F= la force illocutoire). Quand même dans les situations données du discours, c'est le contexte qui permet d'établir la force illocutoire d'un énoncé.

Le linguiste philosophe Searle propose une classification des actes illocutoires qui sont très nombreux. Les critères sont très difficiles, il y en a 12, mais nous allons extraire que les

[12] Capelle, G., Gidon, N., 2000, *Reflets 2 – méthode de français*, Hachette FLE, Paris, p. 70.
[13] Austin, J. L., 2005, *Cum să faci lucruri cu vorbe*, Paralela 45, p. 148.
[14] Capelle, G., Gidon, N., 2000, *Reflets 2 – méthode de français*, Hachette FLE, Paris, p. 154.
[15] Searle, J., 1969, *Speech Acts*, Cambridge University Press, p. 20.

BDD-V4368 © 2016 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.169 (2026-11-07 03:06:14 UTC)

caractéristiques les plus importantes : « 1) l'intention illocutionnaire ; 2) „the direction of fit between words and world"(la direction d'ajustement entre les mots et le monde) qui est, selon Searle une conséquence de l'intention illocutoire ; 3) l'état psychique de l'énonciateur ; 4) le degré d'engagement contracté par l'énonciateur ; 5) les rapports entre les interlocuteurs ; 6) les rapports entre les intérêts des deux participants à la communication ; 7) les relations qui existent entre l'acte et le discours dans lequel il s'insère ; 8) le contenu propositionnel »[16]. Le rôle principal est accordé dans cette classification aux conditions essentielles qui constituent les fondements de cette taxinomie et se rapportent au *but illocutoire* et à *la direction d'ajustement entre les mots et le monde* : « Il appartient au but illocutoire de certaines illocutions de rendre les mots (plus exactement, leur contenu propositionnel) conformes au monde, tandis que d'autres ont pour but illocutoire de rendre le monde conforme aux mots »[17].

Ainsi, une place importante est également accordée aux conditions préparatoires des actes de langage, par exemple l'inégalité de statut ou de condition entre les interlocuteurs : « Si le général demande au soldat de deuxième classe de nettoyer la pièce, c'est selon toute vraisemblance une injonction ou un ordre. Si le deuxième classe demande au général de nettoyer la pièce, c'est vraisemblablement une suggestion, une proposition ou une requête, mais ce n'est ni un ordre, ni une injonction »[18].

S'appuyant sur ces axes classificatoires, Searle distingue cinq catégories générales d'actes illocutoires : « Nous disons à autrui comment sont les choses (assertifs), nous essayons de faire faire des choses à autrui (directifs), nous nous engageons à faire des choses (promissifs), nous exprimons nos sentiments et nos attitudes (expressifs) et nous provoquons des changements dans le monde par nos énonciations (déclarations).»[19]

Nous prendrons à tour de rôle chaque type d'acte proposé par Searle et nous allons sélectionner des exemples de la méthode en question.

Les *assertifs* ont pour but *d'engager la responsabilité du locuteur (à des degrés divers) sur l'existence d'un état de choses sur la vérité de la proposition exprimée*, et leur direction d'ajustement va des mots au monde. L'exemple pris du manuel montre la vérité des actes de parole d'un énonciateur au moment où il *quitte un restaurant*. La situation est simple. Les auteurs de la méthode de FLE offrent des énoncés qui peuvent être produits quand on prend congé après avoir passé une soirée magnifique dans un restaurant : « 1. - J'espère que nous aurons le plaisir de vous revoir. – Certainement. *J'aime beaucoup cet endroit.* ; 2. – J'espère que ça vous a plu et que nous vous reverrons. – *Oui, ça m'a beaucoup plu.* ; 3. - Nous serons toujours heureux de vous revoir. – *Je reviendrai avec plaisir*. ; 4. – Vous serez toujours le bienvenu. *Et moi, je serai toujours ravi(e) de revenir* »[20].

Le but illocutoire des *directifs* consiste dans le fait qu'ils représentent des essais de la part du locuteur *de faire faire quelque chose par l'auditeur*. Ces tentatives peuvent être très simples (« inviter à », « suggérer », « demander », etc.) ou au contraire « ardentes » (« ordonner », « réclamer », « insister »), selon l'axe du degré d'intensité de la présentation du but. L'acte de parole choisi du manuel porte sur : demander de l'aide ou un service. Les énoncés proposés sont : 1. - *Est-ce que tu peux rendre un petit service à X* ? – Mais avec plaisir. Qu'est-ce que je peux faire ?; 2. - *Je peux te demander quelque chose ?* C'est pour

[16] Searle, J., 1969, *Speech Acts*, Cambridge University Press, p. 131.
[17] Searle, J, 1982, *Sens et expression*, Paris, Minuit, p. 41.
[18] *Idem*, p. 44.
[19] *Idem*, p. 32.
[20] Capelle, G., Gidon, N., 2000, *Reflets 2 – méthode de français*, Hachette FLE, Paris, p. 42.

BDD-V4368 © 2016 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.169 (2026-11-07 03:06:14 UTC)

X… - Mais oui, je t'écoute. ; 3. – *Ça t'ennuierait de rendre service à X ?* – Mais non. Bien au contraire[21].

En ce qui concerne la catégorie des *promissifs*, Searle reformule à sa manière la définition d'Austin : ce sont des actes dont le but est d'obliger le locuteur à adopter un certain comportement dans le futur. Dans *Reflets 2,* nous avons identifié comme promissif l'acte de parole : faire des projets d'avenir. Le contexte rencontré dans la méthode offre plusieurs phrases qu'on peut énoncer dans la situation où on vient de recevoir une importante somme d'argent et on veut promettre quelque chose : *1. Comme ça, on pourra agrandir la terrasse… 2. Maintenant, on peut penser à agrandir la terrasse. 3. Il y a longtemps qu'on voulait agrandir la terrasse… 4. Enfin, on va pouvoir agrandir la terrasse !* [22]

Les *expressifs* (comme « remercier », « féliciter », « s'excuser », « déplorer », « s'indigner ») sont définis comme ayant pour but d'exprimer l'état psychologique rencontré dans la condition de honnêteté, vis-à-vis d'un état de choses précisé dans le contenu propositionnel. La situation proposée par le manuel renvoie à l'état psychologique éprouvé par une personne au moment où on lui montre un article de journal dans lequel on la met en cause pour quelque chose qu'elle n'a pas fait. Alors, l'acte de parole s'indigner peut être exprimé par : *1. Mais qu'est-ce que c'est ça !; 2. Non, mais c'est pas vrai !; 3. Qu'est-ce que c'est que ces histoires !; 4. Ah, bien ça, c'est trop fort !*[23]

La classe des *déclarations* a pour caractéristique définitionnelle : « l'accomplissement réussi de l'un de ses membres garantit que le contenu propositionnel corresponde au monde : si j'accomplis avec succès l'acte de vous désigner président, vous êtes président ; si j'accomplis avec succès l'acte de vous proposer candidat, vous êtes candidat ; si j'accomplis avec succès l'acte de déclarer la guerre, c'est la guerre ; si j'accomplis avec succès l'acte de me marier avec vous, nous sommes mariés »[24]. Pour trouver un exemple d'acte déclaratif dans la méthode française c'est très difficile. Nous avons choisi une situation semblable qui comprend l'acte de parole déclaratif *d'empêcher quelqu'un de parler* dans la situation où on a des invités au dîner et l'un de ces amis commence à parler politique. On sait que les autres invités ne partagent pas ses opinions, pour cela on doit essayer de l'arrêter. Alors, on prononce une déclaration, les phrases proposées sont : *1. Ne commence pas à parler de ça !; 2. Ah ! non, je t'arrête tout de suite !; 3. Je t'en prie, ça suffit comme ça !; 4. Tu n'as pas autre chose à nous raconter ?!*[25]

Nous ne nous sommes pas proposés des classifications exhaustives des actes de langage dans cet article. Bien sûr qu'il y en a d'autres chercheurs qui ont fait sentie leur présence dans la problématique des actes de paroles (Fr. Récanati, B. Fraser, C. Kerbrat-Orecchioni). Nous nous sommes arrêtés aux philosophes linguistes Austin et Searle parce que nous pensons qu'ils offrent deux taxinomies importantes des actes de parole, deux typologies qui ont influencé beaucoup la didactique du français langue étrangère.

BIBLIOGRAPHIE

AUSTIN, John, Langshaw ; (2005) : *Cum să faci lucruri cu vorbe,* Editura Paralela 45, Piteşti.
CAPELLE, Guy; GIDON, Noëlle ; (2000) : *Reflets 2 – méthode française*, Hachette, Paris.

[21] *Idem*, p. 28.
[22] *Idem*, p. 168.
[23] *Idem*, p. 98.
[24] Capelle, G., Gidon, N., 2000, *Reflets 2 – méthode de français*, Hachette FLE, Paris, p. 42.
[25] *Idem*, p. 140.

BDD-V4368 © 2016 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.169 (2026-11-07 03:06:14 UTC)

COSTE, Daniel et alii.; (1976) : *Un Niveau-Seuil*, Crédif, Strasbourg.
COSTE, Daniel ; (1980) : « Analyse de discours et pragmatique de la parole dans quelques usages d'une didactique des langues » in *Applied Linguistics*. No. 1-3.
CUQ, Jean-Pierre ; (1996) : *Une introduction à la didactique de la grammaire du français langue étrangère*, Les Editions Didier, Paris.
KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine ; (2008) : *Les actes de langage dans le discours*, Armand Colin.
MAINGUENEAU, Dominique ; (1979) : *Les livres d'école de la République (discours et idéologie)*, Editions Le Sycomore, Paris.
MOESCHLER, Jacques ; REBOUL, Anne ; (1999) : *Dicţionar Enciclopedic de Pragmatică* (coord. Carmen Vlad, Liana Pop), Ed. Echinox, Cluj-Napoca.
PEYTARD, Jean ; MOIRAND, Sophie ; (1992) : *Discours et enseignement du français*, Hachette.
POP, Liana ; (1986) : *Le texte de manuel avec application au français* (thèse de doctorat), coordonator ştiinţific Paul Miclău, Facultatea de Limbi străine, Universitatea din Bucureşti.
ROVENŢA-FRUMUŞANI, Daniela ; (2004) : *Analiza discursului*, Ed. Tritonic, Bucureşti.
SEARLE, John ; (1969) : *Speech acts*, Cambridge University Press.
SEARLE, John ; (1982) : *Sens et expression*, Paris, Minuit.

BDD-V4368 © 2016 Arhipelag XXI Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.169 (2026-11-07 03:06:14 UTC)